



Bureau syndical du
10 juin 2021

DELIBERATION N° 2021-06-043
Première édition des Eco-défis : attribution des prix

Nombre de membres 25			L'an deux mille vingt et un, le dix juin, à dix heures trente, le bureau syndical régulièrement convoqué, le quatre juin par le Président s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Georges GIANNI, Président de séance Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
16	10	10	
Présents : Georges GIANNI, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence et MARCHETTI Etienne			
Absents : GUIDONI Pierre, MICHELETTI Vincent, LACOMBE Xavier, NEGRONI Jérôme, MARCHETTI François-Marie et BRUZI Benoît.			
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 21/06/2021 et de la publication de l'acte le: 21/06/2021			 Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint  Vincent ANDREI

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20210610-2021-06-043-DE
 Date de télétransmission : 21/06/2021
 Date de réception préfecture : 21/06/2021

Monsieur Jean-Pierre GIORDANI, Vice-Président, expose,

Le SYVADEC a lancé en 2019, en partenariat avec le rectorat de l'Académie de Corse, une adaptation du programme EcoScola destiné aux établissements du second degré : les programmes EcoCullegghju et EcoLiceu.

Ils ont vocation à développer la conscience environnementale des élèves en les sensibilisant durablement à la thématique des « déchets » (tri et prévention). Ainsi tout au long de l'année scolaire, les établissements bénéficient d'un accompagnement personnalisé dispensé par le SYVADEC. En fin d'année, les élèves présentent un EcoDéfi qui peut permettre à leur classe de remporter une bourse.

Ce dispositif constitue pour les collèges et les lycées une passerelle vers le programme E3D de l'Académie. La démarche « E3D » (École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable) vise à ce que l'établissement devienne un lieu d'apprentissage global du développement durable.

Le travail mené par le SYVADEC, permet donc aux établissements scolaires d'accéder au premier niveau de ce label.

La 1ère édition des EcoDéfis, organisée par le SYVADEC en partenariat avec l'Académie de Corse et l'ADEME s'est déroulée le 31 mai 2021 à Corte au Siège social du SYVADEC. Elle a vu s'affronter, autour de défis environnementaux, les élèves des 6 établissements engagés dans les programmes pédagogiques EcoCullegghju et EcoLiceu.

Deux vainqueurs ont été désignés et recevront des bourses de 3000 € pour le 1er prix et de 1000 € pour le 2ème prix. Des lots de participation seront remis à tous les élèves.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le versement d'une bourse de 3 000 € au collège Simon Vinciguerra de Bastia et d'une bourse de 1 000 € au collège Maria de Peretti de Porto-Vecchio, et d'autoriser le Président du SYVADEC ou son représentant à signer les pièces nécessaires pour un montant total de 4 000 €.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-1 et 5711-1,
VU la délibération n° 2020-12-98 du 16 décembre 2020, portant délégations du comité syndical au bureau syndical,

Vu la délibération n°2020-10-067 relative à la demande de financement du programme Ecocullegghju et Ecoliceu pour l'année scolaire 2020-2021

Considérant l'implication du Syvadic dans la pédagogie en faveur de la prévention des déchets

Considérant les délibérations du jury réuni le 31 mai 2021

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé M. Jean-Pierre GIORDANI, Vice-Président

Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20210610-2021-06-043-DE Date de télétransmission : 21/06/2021 Date de réception préfecture : 21/06/2021
--

A l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Attribue les lots selon le classement de la façon suivante :
 - o 1^{er} prix attribué au Collège Simon Vinciguerra (Bastia) donnant lieu à une bourse de 3.000 €
 - o 2eme prix attribué au collège Maria de Peretti (Porto-Vecchio 2) donnant lieu à une bourse de 1.000 €
- Impute la dépense sur le compte 6714 dédié aux bourses et prix
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires alloués pour l'exécution du présent marché.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Don-Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de SYVADEC et fera l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia d'ici le 21/06/2021.

Accusé de réception en préfecture

02B-200009827-20210610-2021-06-043-DE

Date de télétransmission : 21/06/2021

Date de réception préfecture : 21/06/2021